



Marseille, le 26 août 2026

Madame la Directrice,

En 2004, la circulaire relative à la mise en œuvre du plan GPEC et à la création des **comités de domaine**, présentait ces derniers comme une action majeure.

L'enjeu était alors de « repérer, conseiller, former et guider les agents à haut niveau de compétences sur des spécialités scientifiques, techniques ou administratives, pour :

- construire des carrières valorisantes,
- disposer des ressources nécessaires à l'exercice des missions » de nos ministères.

C'est dans ce cadre positif et valorisant que **le comité « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques »** a été créé, pour couvrir les métiers ou disciplines :

- conduite du changement,
- relations sociales,
- organisation du travail, gestion de la connaissance, sécurité et prévention au travail,
- qualité, audit, contrôle, évaluation,
- diagnostic de compétences, évaluation des potentiels, conseil, recrutements, formation,
- réglementation et gestion du personnel,
- communication,
- actions sociales,
- commande publique,
- droit public et droit privé.

Rapidement, la mise en œuvre de cette circulaire n'a pas été à la hauteur des enjeux, la réorganisation de l'administration centrale en 2008 a laissé le comité précité sans moyen et en 2011, une circulaire relative au dispositif de connaissance et d'évaluation de l'expertise scientifique et technique dans nos ministères a tout simplement supprimé le comité, dévalorisant ainsi les métiers et disciplines qu'il couvrait, ainsi que les agents, principalement des attachés, qui s'y investissaient.

Depuis 15 ans, le silence et la mise en attente sont les seules réponses formulées.

Au 9 juillet 2026, sur les **992** agents qualifiés par les comités de domaine, seuls **30** sont

des **attachés**.

Il est indéniable qu'aucun ministère ou aucune entreprise ne peut se passer des métiers et disciplines que le comité de domaine « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques » avait vocation à valoriser.

Preuve en est par l'absurde, la permanence d'un Secrétariat Général de nos ministères :

- lequel cesserait d'exister sans le travail des agents œuvrant dans les ressources humaines, l'organisation des services et les fonctions juridiques et financières
- et sans lequel, aucun « service métier » de nos ministères ne pourrait fonctionner.

Pour l'UNSA-SNA, cette carence est d'autant plus incompréhensible que nos ministères vantent parallèlement la reconnaissance de l'expertise au titre du RIFSEEP et prévoient des compléments d'IFSE entre 600 € et 1 500 € selon la qualification attribuée par les comités de domaine encore dotés de moyens.

Elle constitue également une aberration dans des ministères qui affichent jusque dans leur Rapport Social Unique 2024 « [leurs] efforts sur l'attractivité et la fidélisation des agents, notamment dans les filières en tension et plus globalement à travers [leur] politique indemnitaire, et reste[nt] particulièrement attentif au maintien des compétences au sein des services ».

Cet immobilisme nuit tant à la carrière des agents, et plus spécifiquement ceux corps des attachés que l'UNSA-SNA représente, qu'au fonctionnement du ministère.

L'investissement des attachés ne doit pas être méprisé ou passé au second plan. Il est impératif qu'il soit rapidement reconnu et valorisé à sa juste valeur.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA-SNA demande une **égalité de traitement** pour les attachés, quant à la reconnaissance de leur carrière, investissement et expertise dans toutes les spécialités sur lesquelles ils œuvrent, à savoir : scientifiques, techniques et administratives.

Pour cette dernière spécialité, **l'UNSA-SNA exige la mise en place d'un comité de domaine** ainsi que les moyens nécessaires à son fonctionnement et bien entendu des financements suffisants pour abonder le complément d'IFSE qui devra être ensuite versé aux attachés qualifiés par lesdits comités de domaine.

La Secrétaire générale de l'UNSA-SNA



Soizic CHRETIEN